

Maladie, maternité, accident, départ du salarié, que faire ?

- Votre salarié est malade
- Votre salarié est en congé de maternité ou de paternité
- Votre salarié est victime d'un accident de travail
- Votre salarié quitte son emploi définitivement

■ Votre salarié quitte son emploi définitivement

Que devez-vous faire ?

Déclarer son départ à la MSA au moyen de l'**Avis de radiation** ci-dessous.



santé
 famille
 retraite
 services

Avis de radiation d'un salarié

A retourner impérativement à la MSA
dès que vous avez connaissance de la date de sortie de votre salarié

Entreprise

N° SIRET ou N° MSA

Nom ou Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal Ville :

Téléphone Fax

Salarié(e)

M. Mme Mlle Nom de naissance : Prénom :

Nom marital :

Date de naissance

N° Sécurité Sociale

Adresse :

Code Postal Ville :

Fin/Suspension du Contrat de Travail

Date de fin ou de suspension du contrat de travail
 (y compris préavis effectué ou non)

Motif de fin ou de suspension du contrat de travail (merci de cocher la case correspondante)

<input type="checkbox"/> Démission	<input type="checkbox"/> Congé parental
<input type="checkbox"/> Licenciement	<input type="checkbox"/> Congé formation
<input type="checkbox"/> Fin de contrat (CDD, intérimaire...)	<input type="checkbox"/> Congé sabbatique
<input type="checkbox"/> Décès	<input type="checkbox"/> Autre motif (à préciser)

A..... le.....

Cachet ou/et signature de l'entreprise

Le loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites au présent formulaire. Elle garantit au participant, pour les données le concernant, un droit d'accès et de rectification auprès de l'institution destinataire de la demande. Les données ainsi communiquées ne peuvent être transmises à des tiers, sans autorisation expresse du participant.